

Le Poizat-Lalleyriat



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 28 février 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire. Date de la convocation : 29/03/2022.

Etaient présents : Odile GOIFFON-COCHE, Louis BERTHET-BONDET, Emilie CAS-PAUGET, Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Romain PERILLAT, Emmanuel ANDRE , Alain RAYNAUD, Samuel BECOT,
Absents excusés : Ludovic GHERARDI (pouvoir à Gaël ALLOMBERT-GOGET), Raphaël JACQUIOT (pouvoir à Christophe TISSERANT), Christine TRONCY (pouvoir à Samuel BECOT), Philippe VION-DURY (pouvoir à Louis BERTHET-BONDET), Marleen GONON (pouvoir à Samuel BECOT)
Secrétaire de séance : Clara ALOMBERT

La séance est ouverte à 19H00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter de rajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

-Convention d'occupation du domaine public au plan d'eau de Lalleyriat pour la saison estivale à venir avec Monsieur Frédéric MIGUET.

-Composition d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

Le procès verbal du conseil du 28 février 2022 appelle les observations suivantes communiquées par Monsieur Gaël ALLOMBERT-GOGET :

-concernant les DIA, de la parcelle ZC 89 et de la parcelle ZC 101, une erreur de prénom a été identifiée ; Il aurait fallu transcrire Denise ALLOMBERT-GOGET et non pas Denis.

-concernant la DIA concernant la parcelle ZC 101, la somme de la vente n'aurait pas dû apparaître et être communiquée.

Le secrétariat s'excuse pour ces erreurs de frappe.

Le procès-verbal est approuvé.

Le conseil étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

Pas de délégation nouvelle depuis le dernier conseil

2/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT LALLEYRIAT

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

4/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

6/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 1 450 027.16 euros et en dépenses 1 200 921.75 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 249 105.41 euros

Un résultat excédentaire reporté (2020) de 96 317.58 euros et un résultat déficitaire de 96 317.58 euros.

Un résultat de clôture excédentaire de 249 105.41 euros

-Section d'investissement : en recettes 1 173 932.24 euros et en dépenses 979 834.29 euros

Résultats de l'année en investissement : un excédent de 194 097.95 euros

Un résultat de clôture excédentaire reporté (2020) de 38 145.21 euros et un résultat déficitaire reporté (2020) de 38 808.70

Un résultat de clôture excédentaire de 193 434.46 euros

Des restes à réaliser en dépenses de 450 931.77 euros (en grande partie pour la salle polyvalente)

Des restes à réaliser en recettes de 201 651.00 euros (attribuée pour la salle polyvalente)

Le compte administratif 2021 du budget principal est approuvé à l'unanimité

7/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 92 719.65 euros et en dépenses 92 719.65 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : ni excédent ni déficit = 0.00

Un résultat excédentaire reporté (2020) de 13 270.50 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 13 270.50 euros

-Section d'investissement : en recettes 92 719.65 euros et en dépenses 100 752.20 euros

Résultats de l'année en investissement : un déficit de 8 032.55 euros

Un résultat déficitaire reporté (2020) de 20 479.40 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 28 511.95 euros

Le compte administratif 2021 du budget lotissement Lalleyriat est approuvé à l'unanimité

8/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 3 382.44 euros et en dépenses 482.20 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 2 900.24 euros

Un résultat excédentaire reporté (2020) de 29 923.28 euros

Un résultat de clôture excédentaire de 32 823.52 euros

-Section d'investissement : en recettes 0.00 euros et en dépenses 0.00 euros

Résultats de l'année en investissement : 0.00 euros

Un résultat déficitaire reporté (2020) de 9 030 euros

Un résultat de clôture déficitaire de 9 030 euros

Le compte administratif 2021 du budget lotissement local commercial est approuvé à l'unanimité

9/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

Monsieur le Maire sort de la salle ne participant pas au vote.

-Section de fonctionnement : en recettes 10 653.28 euros et en dépenses 4 373.17 euros

Résultat de l'année en fonctionnement : un excédent de 6 280.11 euros

Un résultat excédentaire reporté (2020) de 9 300.00 euros
Un résultat de clôture excédentaire de 15 580.11 euros
-Section d'investissement : en recettes 14 354.00 euros et en dépenses 40 114.97 euros
Résultats de l'année en investissement : un déficit de 25 760.97 euros
Un résultat excédentaire reporté (2020) de 44 979.65 euros
Un résultat de clôture excédentaire de 19 218.68 euros

Le compte administratif 2021 du budget lotissement local commercial des granges est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire intègre de nouveau la séance.

10/AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation comme suit :
L'excédent de fonctionnement 2021 de 249 105.41 euros est affecté sur l'exercice 2022 comme suit :
200 000 euros en excédent capitalisé en recette au compte d'investissement 1068 et le solde soit
49 105.41 euros en recette au compte de fonctionnement 002.

11/AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation comme suit :
L'excédent de fonctionnement 2021 de 13 270.50 est reporté en recette au compte de fonctionnement 002.
Le déficit d'investissement 2021 de 28 511.95 est reporté en dépenses au compte d'investissement 001.

12/AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation comme suit :
L'excédent de fonctionnement de 32 823.52 euros est reporté en recette au compte de fonctionnement 002.
Le déficit d'investissement de 9 030.00 euros est reporté en dépenses au compte d'investissement 001.

13/AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation comme suit :
L'excédent de fonctionnement de 15 580.11 euros est reporté en recette au compte de fonctionnement 002.
L'excédent d'investissement de 19 218.68 euros est reporté en recette au compte d'investissement 001.

14/VOTE DES TAUX 2022

Les bases d'imposition 2022 ont augmenté à l'échelle nationale sur les propriétés bâties de 4.42% et sur les propriétés non bâties de 3.60% par rapport à 2021
-Après débat il est décidé de voter à bulletins secrets l'augmentation des taux des Taxes Foncières Bâti (TFB) et Taxes Foncières Non Bâti (TFNB).
Un premier scrutin donne les résultats suivants :
13 votes pour l'augmentation des taux
4 votes contre l'augmentation des taux
1 bulletin blanc

La décision d'augmenter les taux est donc approuvée à la majorité.

-Après débat il est décidé de voter à bulletin secret une augmentation des taux TFB et TFNB de 3% ou 5%, au choix.

14 votes pour l'augmentation à 3%

2 votes pour l'augmentation à 5%

2 bulletins blancs

-Il est donc décidé à la majorité l'augmentation à 3% des taux TFB et TFNB pour l'année 2022

Le taux de la TFB pour l'année 2022 est porté à 27.49% (2021 : 26.69%)

Le taux de la TFBN pour l'année 2022 est porté à 43.54% (2021 : 42.27%)

15/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité le budget principal 2022 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 1 163 135 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 068 566.00 euros

La liste des subventions versées aux associations sur l'exercice 2022 est présentée et a été approuvée à l'unanimité dans le cadre du vote du budget primitif.

16/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

A l'unanimité le budget lotissement Lalleyriat 2022 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 102 990.15 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 124 268.70 euros

17/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL

A l'unanimité le budget local commercial 2022 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 9 030.00 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 36 324.00 euros

18/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES

A l'unanimité le budget local commercial des granges 2022 est voté :

-En investissement en dépenses et recettes : 73 849.00 euros

-En fonctionnement en dépenses et en recettes : 27 180.00 euros

19/VERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DU BUDGET LOCAL COMMERCIAL AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget Local Commercial étant excédentaire en fonctionnement de 32 823.52 euros, il est décidé à l'unanimité de verser au budget principal une partie de cet excédent soit la somme de 16 000 euros sur l'exercice 2022.

20/TRAVAUX DE VOIRIE DES DESSERTES FORESTIERES LA CHARMETTE ET LA PRAIRIE- DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant des travaux de voirie concernant cette opération a été estimée à 189 492 euros HT. Le montant des travaux susceptible d'être retenu au titre de la subvention FEADER serait de 185 092 euros HT.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le plan de financement et de demander une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux subventionnables soit 148 073 euros au titre du FEADER.

21/PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2022

Après présentation du programme des coupes présentant une estimation des ventes à 2 655 m3, il est décidé à l'unanimité de l'approuver.

22/ADHESION AU SERVICE PAIES DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au service paies du Centre de Gestion de l'Ain à compter du mois de juin 2022.

23/ SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES DE 3 AGENTS DE LA COLLECTIVITE.

Le conseil approuve à l'unanimité les suppressions et créations de grades suivants :

-Suppressions du grade d'agent de maîtrise à 35h, du grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 30h et du grade d'adjoint administratif à 10h30.

-Créations du grade d'agent de maîtrise principal à 35h, du grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 30h et du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 10h30.

24/CONVENTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PLAN D'EAU A LALLEYRIAT POUR LA SAISON ESTIVALE

Le conseil approuve à l'unanimité la convention à venir avec Monsieur Frédéric MIGUET pour l'occupation temporaire d'une partie du plan d'eau de Lalleyriat pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2022 au prix de 300 euros par mois.

25/ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose que le conseil n'a pas encore délibéré sur la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour ce mandat.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants en sus de l'autorité territoriale.

Au titre des membres titulaires, Messieurs Samuel BECOT, Louis BERTHET-BONDET, Gaël ALLOMBERT-GOGET et Ludovic GHERARDI se présentent.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets.

Monsieur Samuel BECOT remporte 8 voix, Monsieur Louis BERTHET-BONDET 17 voix, Monsieur Gaël ALLOMBERT-GOGET 18 voix et Monsieur Ludovic GHERARDI 11 voix.

Les membres titulaires nommés sont : Louis BERTHET-BONDET, Gaël ALLOMBERT-GOGET et Ludovic GHERARDI

Au titre des membres suppléants, se présentent Madame Odile GOIFFON-COCHE et Messieurs Romain PERILLAT et Bertrand VAILLOUD et sont nommés à l'unanimité.

26 /DIVERS

- Une demande de dérogation scolaire a été demandée pour un enfant domicilié sur la commune du HAUT-VALROMEY. Celle-ci n'ayant pas donné un avis favorable à cette dérogation, la commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT ne donnera pas une suite favorable à cette demande.
- Monsieur le Maire expose l'avancement sur les OAP dans le cadre de la future modification n°5 du PLUiH.
- Tour de table pour la tenue des bureaux de votes de l'élection présidentielle 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,

Bernard LENSEL.